

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES
SCRUTIN DU 29 NOVEMBRE AU 6 DÉCEMBRE

snalc



VALORISER
NOS MÉTIERS



INVENTER
UN SYSTÈME EFFICACE



PROTÉGER
CHACUN D'ENTRE NOUS

Mieux vivre pour mieux accomplir sa mission

VALORISER

Le PPCR que seul le SNALC a rejeté par tous ses votes au CTM accentue le déclassement des agrégés, en leur attribuant une revalorisation plus faible encore qu'aux autres catégories. Grignotant ainsi la différence entre les traitements, le PPCR favorise la création du corps unique.

Face au PPCR qui impose un rythme de carrière uniforme, attribue les promotions à la hors classe et à la classe exceptionnelle à partir d'un avis rectoral opaque et de critères étrangers à la valeur et à l'engagement dans le métier, le SNALC se bat pour une progression de carrière et des promotions fondées sur la reconnaissance de la qualité et de la valeur professionnelle.

Le SNALC est le seul qui propose et défend une bonification pour l'affectation des agrégés en lycée, en respect de leur statut. L'affectation en collège doit être réservée aux agrégés volontaires.



Le SNALC réclame un service de 15 heures pour les agrégés d'EPS ainsi que la pondération de 1,1 sur le cycle terminal.

Pour les PRAG, le SNALC revendique un service de 288 heures incluant la totalité de leurs tâches et davantage de postes de maîtres de conférence.

Le détachement des agrégés recrutés dans le Supérieur ou à l'Étranger doit être automatique. ■

INVENTER

En tête de la lutte contre la calamiteuse réforme du collège, le SNALC a arraché des améliorations sensibles de cette dernière dont il continue de réclamer l'abrogation.

Le SNALC est la seule organisation syndicale à avoir rédigé un projet éducatif cohérent de la maternelle au supérieur : *Permettre à tous de réussir*. A budget constant, les positions du SNALC sont réalistes : apprentissage des fondamentaux en primaire, enseignement disciplinaire de qualité dans le secondaire, réforme redonnant une valeur au baccalauréat et permettant une meilleure orientation dans le supérieur.



Le SNALC s'est opposé avec force à la réforme du lycée, qui n'améliore pas la classe de seconde et organise une concurrence accrue entre les disciplines.

Pour les mutations, le mouvement actuel qui impose l'entrée en aveugle dans une académie a montré ses limites et ses insuffisances. Le SNALC réclame la création d'un véritable mouvement national amélioré offrant la possibilité de formuler des vœux précis sur des postes. Cela accroîtra les possibilités de mutation.

Enfin le SNALC a mis en place le dispositif *Mobi-SNALC* qui permet de retrouver un second souffle ou de donner vie à une seconde carrière. ■

PROTÉGER

Pour le SNALC, l'agrégation doit rester un concours national, fondé sur l'évaluation des savoirs. Nous sommes opposés à toute épreuve préprofessionnelle ou pseudo didactique et demeurons vigilants.

Le SNALC réclame la suppression des tâches absurdes (réunions inutiles, évaluation par compétences), met en garde contre les pièges du rendez-vous de carrière au sujet duquel il a publié un vade-mecum détaillé.

Les agents victimes d'atteinte à leur personne ou à leur réputation doivent pouvoir saisir facilement l'institution pour être défendus par la loi.

Le SNALC demande la création d'une véritable médecine du travail qui prenne enfin en compte l'épuisement professionnel et les risques psycho-sociaux pour les professeurs qui ont subi de fortes pressions, d'où qu'elles viennent. ■



DU 29 NOVEMBRE AU 6 DÉCEMBRE 2018,
VOTEZ SNALC POUR DONNER UN SENS À VOTRE MÉTIER